



Acte n°2023B09

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 30/11/2023

Le 7 décembre 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Mickaël BOUCHARD, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que la CCDSV a signé le 14 décembre 2022 un contrat de territoire en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2022-2024 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de l'Ain.

L'objectif principal du contrat est de poursuivre l'amélioration de la qualité physique, de l'état et du fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques du territoire Dombes Saône Vallée.

Il se décline à travers différents objectifs sur le petit cycle de l'eau.

L'un d'entre eux est la poursuite d'une opération collective sur deux ans de réduction et de suivi des effluents non domestiques rejetés sur le territoire. Il s'agit en particulier :

- ✓ De poursuivre la réalisation des diagnostics des sites prioritaires et d'effectuer les régularisations administratives ;
- ✓ De poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité ;
- ✓ De mettre en œuvre le plan d'actions du diagnostic amont RSDE du système de Trévoux – Bords de Saône ;
- ✓ De pérenniser les moyens mis en place par la collectivité pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques.

Afin de mener à bien cette mission, la CCDSV recrute à compter du 1^{er} mars 2024 un agent en partie en charge du suivi des effluents non domestiques (70%).

Le contrat de territoire prévoit le financement par l'Agence de l'eau de 70% d'un équivalent temps plein, des prestations de contrôles et des opérations de communication auprès des entreprises sur l'opération collective, à hauteur de 50%.

Le coût prévisionnel pour l'année 2024 est de 54 000 € sur 10 mois (du 1^{er} mars au 31 décembre 2024).

La demande de subvention pour le poste de chargé de suivi des effluents non domestiques doit être effectuée avant le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV dans le cadre du contrat triennal 2022-2024 signé le 14/12/2022 ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à poursuivre les objectifs du contrat de territoire ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le financement du poste de chargé de suivi des effluents non domestiques ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2024.

Fait à Trévoux, le 07/12/2023

Le Secrétaire de Séance,

Didier ALBAN

Affichage sous format électronique : 12/12/2023

Le Président,

Marc PECHOUX

